

RESOLUTION SUR LE DIFFEREND ENTRE L'ETHIOPIE
ET LE SOUDAN

La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine, réunie en sa seizième session ordinaire à Monrovia, Libéria du 17 au 20 juillet 1979,

Après avoir entendu la déclaration du Ministre des Affaires Etrangères de Sierra Leone,

DECIDE :

1. de prendre note avec satisfaction du rapport du Comité ad hoc sur le différend entre l'Ethiopie et le Soudan ;
2. de demander au Comité ad hoc de continuer à déployer ses efforts de médiation entre les deux Etats frères.

AHG/Res.98 (XVI) Rev.1

MOTION DE FELICITATIONS ET D'APPRECIATION AU CHEF DE
L'ETAT ET COMMANDANT EN CHEF DES FORCES ARMEES,
GENERAL OLUSEGUN OBASANJO, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
FEDERALE DU NIGERIA

La Seizième Conférence au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA, tenue à Monrovia, Libéria, du 17 au 20 juillet 1979,

Considérant les qualités exceptionnelles d'Homme d'Etat du Général Olusagun OBASANJO, Président de la République Fédérale du Nigéria,

Considérant par ailleurs les services éminents qu'il a rendus à l'Afrique,

Notant avec une très haute appréciation, sa contribution incommensurable à la cause de la libération du Continent Africain et pour la paix en Afrique et dans le monde,

Ayant écouté avec émotion, le discours prononcé à l'ouverture du Seizième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA et annonçant son départ prochain de la magistrature suprême,

Considérant également que, tout au long de sa présence à la tête de la République Fédérale du Nigéria, le Général Olusegun OBASANJO n'a cessé de déployer des efforts soutenus et permanents pour que les Africains puissent régler, par eux-mêmes, leurs propres affaires, afin que l'Afrique s'affirme dans le monde dans toute sa personnalité et son authenticité,

Considérant enfin la vision élevée qui a toujours été celle du Général Olusegun OBASANJO dont le dévouement et le sens des responsabilités, l'engagement sans faille sont connus de tous et appréciés de tous,